Annonces des Offices

Semaine du 27 octobre au 3 novembre 2024	Prieuré Saint-François-Régis 31 rue Holtzer - 42240 Unieux Tél 04 77 40 20 55	Chapelle du Cœur-Immaculé-de-Marie 3 pl. Maréchal Foch - 42000 Saint-Étienne Tél 04 77 40 20 55	Chapelle Notre-Dame-du-Rosaire 46 rue Marx Dormoy - 42300 Roanne Tél 04 77 40 20 55
Dimanche 27 octobre Fête de Notre-Seigneur Jésus- Christ Roi Blanc, 1 ^{re} classe	08.30 Chapelet et confessions 09.00 Messe chantée pour Carmen STADJIAN BERGER † (Abbé Mérel) 17.30 Vêpres et Salut du Saint Sacrement 18.30 Messe basse (Abbé de Lestrange)	10.00 Chapelet 10.30 Messe chantée pr Jean GAGNAIRE † et les familles GAGNAIRE-REYMONDON et VEYRON-FRACHON (Abbé de Lestrange)	08.15 Messe basse pour Mme Annie DESSERTINE † (abbé Duthilleul) 09.30 Chapelet et confessions 10.00 Messe chantée (Abbé Duthilleul)
Lundi 28 St Simon et St Jude, Apôtres Rouge, 2 ^e classe	11.00 Messe basse (Abbé de Lestrange) 19.00 Chapelet devant le Saint-Sacrement		18.00 Chapelet
Mardi 29 De la férie Vert, 4º classe	07.45 Messe basse (Abbé Duthilleul) 18.45 Chapelet de St Michel Archange 19.00 Chapelet devant le Saint-Sacrement		18.00 Chapelet
Mercredi 30 De la férie Vert, 4 ^e classe	07.45 Messe basse (Abbé Mérel)		18.00 Chapelet
Jeudi 31 De la férie Vert, 4° classe	07.45 Messe basse (Abbé Duthilleul) 11.00 Messe basse (Abbé de Lestrange) 18.30 1e Vêpres de la Toussaint 19.00 Chapelet devant le Saint-Sacrement		18.00 Chapelet
Vendredi 1 ^{er} novembre Fête de tous les saints Blanc, 1 ^{re} classe Fête d'obligation	08.30 Chapelet et confessions 09.00 Messe chantée PRO POPULO (Abbé de Lestrange) 17.30 Vêpres et Salut du Saint Sacrement 18.30 Messe basse (Abbé Mérel)	10.00 Chapelet 10.30 Messe chantée pour Lingia FARINA (Abbé Mérel)	08.15 Messe basse (Abbé Duthilleul) 09.30 Chapelet et confessions 10.00 Messe chantée pour Sylviane MOLLON † (Abbé Duthilleul)
Samedi 2 Commémoration de tous les FIDÈLES DÉFUNTS Noir, 1 ^{re} classe	07.15 et 07.45 Messes basses (Abbé Mérel) 11.00 Messe chantée de Requiem avec Absoute (Abbé Mérel)	17.00 Chapelet 17.30 Messe basse (Abbé de Lestrange) 18.00 Messe chantée de Requiem avec Absoute (Abbé de Lestrange)	08.30 et 09.00 Messes basses 18.00 Chapelet 18.30 Messe chantée de Requiem avec Absoute (Abbé Duthilleul)
Dimanche 3 novembre 24° dimanche après la Pentecôte Vert, 2° classe	 08.30 Chapelet et confessions 09.00 Messe chantée pour plusieurs défunts (Abbé Mérel) 17.30 Vêpres et Salut du Saint Sacrement 18.30 Messe basse (Abbé de Lestrange) 	10.00 Chapelet 10.30 Messe chantée pr Jean et Ghislaine GÉRARD † et leur famille (Abbé de Lestrtange)	08.15 Messe basse (abbé Duthilleul) 09.30 Chapelet et confessions 10.00 Messe chantée PRO POPULO (Abbé Duthilleul)

à noter

INDULGENCES à gagner pour les ÂMES DU PURGATOIRE : du 1^{er} au 8 novembre, les fidèles peuvent gagner chaque jour une Indulgence plénière applicable aux âmes du Purgatoire (explications en première page).

Marché de Noël (30 novembre et 1^{er} décembre)

Merci d'aider pour 1) fournir *l'épicerie fine* de vos meilleurs produits ; 2) des **jouets et jeux d'enfants** (état neuf) pour les stands de Noël. 3) du **sucré et salé** pour les stands *pâtisserie* et *traiteur*.

NB: cette année il y aura des huîtres! Parfait pour fêter la Saint-André ou l'Immaculée Conception.

On recherche un ou des crêpier(e)s... oui, des gens pour faire les crêpes. Tartiflette du 25 au soir (sur place ou à emporter): Inscription nécessaire (d'ici le 23/11) aux sorties des messes, ou en contactant le prieuré. Tarifs : 5€/6 -12 ans, 10€/adulte, gratuit en-dessous de 6 ans. Augmentation au 24/11! Pour payer le repas par virement:

AEP école Ste Catherine de Sienne - FR86 2004 1010 0708 0204 3J03 893

<u>CHANGEMENTS D'HORAIRES DE MESSES LES DIMANCHES à partir du dimanche 1^{er} décembre (1^{er} dimanche de l'Avent)</u>

À Unieux, les messes le dimanche seront à 10h30 et 18h30

À Saint-Etienne, la messe du dimanche sera à 9h00

À Roanne, l'unique messe sera à 10h00

CHAPELET POUR LA FRANCE : tous les mercredi à ND de la Faye <u>à 17h</u> (horaires d'hiver)

ROME 2025 : le pèlerinage est organisé pour les fidèles d'Auvergne et Rhône-Alpes, avec *Odeia*, du 18 au 22 août. Renseignement : sur odeia.fr, espace dédié, mot de passe 69 - 01 44 09 48 68 - contact@odeia.fr
TARIF (TOUT COMPRIS) : 998 € jusqu'au 30/11, 1048 € après. Possibilité de tarif déduit en cas de moyen de transport personnel. Demander au Prieuré le programme complet du séjour et tous les renseignement pour s'inscrire.

DENIER DU CULTE 2024 : Les fidèles en retard sont invités à faire le nécessaire. **Du point de vue du Prieuré, ce serait bien de faire ces choses-là en novembre (mois compliqué pour les comptes)** plutôt qu'en décembre.

Du 27 octobre au 3 novembre 2024

LES INDULGENCES

Dans le péché commis il faut distinguer :

- 1 La faute (l'acte mauvais fait volontairement) remise par Dieu par le moyen de la contrition et du sacrement de pénitence.
- 2 La peine (le châtiment dû pour réparer) qui est double :
- soit elle est éternelle, conséquence du péché mortel ; elle est remise en même temps que le péché par l'absolution du prêtre.
- soit elle est temporelle, conséquence du péché véniel et du péché mortel déjà pardonnés. Cette peine, nous devons l'accomplir ou en ce monde par la pénitence et par les sacrifices volontaires, ou dans l'autre par le feu du Purgatoire.

'Église, de par la permission de Notre-Seigneur, a le pouvoir de remettre **cette peine temporelle** ; c'est ce qu'on appelle **l'indulgence** : "Tout ce que vous délierez sur la terre sera délié au Ciel ".

Pour nous accorder ces indulgences l'Église puise dans le trésor des mérites surabondants de Notre-Seigneur, de la Sainte Vierge et des saints.

l'indulgence est donc la rémission totale ou partielle de la peine temporelle due au péché déjà pardonné en accomplissant une oeuvre prescrite par l'Église. Il est requis d'être en état de grâce et de remplir les conditions suivantes :

- -Confession dans les 8 jours précédant ou succédant le jour de l'indulgence.
- -Communion le jour même
- -Visite d'un cimetière en y priant pour les défunts (ou, le 2 novembre, on peut visiter une église en y priant pour les défunts et pour le pape (Credo, Pater).
- -Prières aux intentions du Souverain Pontife. *
- -Exclusion de toute affection à tout péché même véniel. Si cette ultime condition était imparfaite l'indulgence serait alors partielle.

Du 1er au 8 novembre, ces indulgences ne s'appliquent qu'aux âmes du Purgatoire. On ne peut gagner qu'une seule indulgence plénière par jour. Toutes les conditions pour gagner une indulgence plénière sont à réitérer pour chaque indulgence, sauf la confession.

* Les « intentions du Souverain Pontife » sont :

- 1- l'exaltation de l'Église
- 2- la propagation de la foi
- 3- l'extirpation de l'hérésie
- 4- la conversion des pécheurs
- 5- la concorde entre les princes chrétiens
- 6- les autres biens du peuple chrétien



